

Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft =
Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della
Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 94 (1911)

Vereinsnachrichten: Neuchâtel

Autor: Borel, Maurice

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

kommission sind im Gange, doch ist ein endgültiger Abschluss noch nicht erfolgt.

Von den übrigen, früher gemeldeten Zielen unserer Kommission konnten keine weiter verfolgt werden.

Im Namen der luzernischen Naturschutzkommission

Der Präsident:

O. Kaufmann.

Neuchâtel.

Depuis notre dernier rapport annuel, nous avons eu le très grand regret de perdre l'un de nos membres, M. le D^r Paul Godet, décédé au commencement du mois de mai. Par contre notre commission a été renforcée par la nomination de M. le D^r Paul Vouga, professeur, conservateur du Musée archéologique. Notre grande préoccupation a été celle de la *protection de la flore*. Toutefois le résultat des diverses enquêtes, faites par les membres botanistes de notre commission, nous a démontré qu'aucune de nos plantes rares n'est en diminution. Nous avons néanmoins réitéré nos démarches auprès des autorités compétentes en vue de réclamer une législation spéciale, qui aurait pu prévoir en outre la création d'une patente à exiger des herboristes et industriels. Il eut fallu recourir pour cela à une votation du Grand Conseil, ce qui n'est pas facile à réaliser avec succès. C'est pourquoi, étant donné la position du canton de Neuchâtel, nous avons jugé opportun d'attendre le résultat du canton de Vaud, afin de nous adapter à la forme des prescriptions de celui-ci, et nous en servir efficacement comme argument à faire valoir à l'appui de nos propositions. En attendant nous avons toutefois décidé à agir préventivement sur l'opinion par des conférences, des affiches et des articles de journaux; cherchant plus particulièrement à intéresser le public des écoles à la question de la protection des plantes et des fleurs.

D'un autre côté, nous avons continué nos efforts en faveur de la *Ligue pour la protection de la nature* (Naturschutz) et nous avons été heureux d'apprendre qu'à la fin de février notre canton comptait 42 membres à vie et 206 membres annuels.

La conférence donnée le 17 mars à l'Aula de l'Université, par MM. les professeurs Schardt et Spinner, sur la protection de la nature et le Parc National, aura certainement contribué à augmenter encore le nombre des personnes s'intéressant à cette question si actuelle et si urgente.

Au nom de la Commission,

Le Secrétaire:

Maurice Borel.